

- afin de pallier l'impact des règles de distanciation sociale.
- Mettre en place une structure et des moyens pour permettre des changements d'équipe efficaces. L'état des paramètres de procédés essentiels et la mise hors service de tout dispositif de sécurité ou d'asservissement devraient être clairement signalés et communiqués.
 - Inspection, essais et maintenance :
 - » Faire le point sur les opérations de maintenance des équipements non effectuées durant la période d'inactivité et mettre en œuvre celles qui doivent être réalisées avant le redémarrage.
 - » Au minimum, effectuer des essais de fonctionnement des dispositifs de sécurité des équipements et des procédés.
 - » Vérifier que les signaux d'alarme sont correctement retransmis et reçus afin de permettre une intervention rapide des opérateurs et de prévenir toute situation à risques.
 - Utilités :
 - » Vérifier que les services et systèmes auxiliaires stratégiques sont entièrement disponibles et fonctionnels.
 - » Réexaminer la disponibilité des pièces de rechange courantes et stratégiques qui pourraient être nécessaires pour la remise en service des équipements de production et des systèmes auxiliaires.
 - » Revoir les plans de continuité des activités et les plans de contingence des équipements. Déterminer si des changements doivent leur être apportés en raison de la période d'inactivité et les adapter en conséquence.
 - Procédures de démarrage :
 - » Suivre les procédures de démarrage à froid des fabricants, en particulier lorsque des phases de montée en cadence ou en température sont requises.
 - » Tester les équipements et les procédés en mode non productif, afin de confirmer que les contrôles-commandes et les dispositifs de sécurité des procédés fonctionnent correctement.
 - » Mettre en œuvre les recommandations de démarrage pour les différents équipements, y compris la revue de sécurité liée au prédémarrage.
 - » Revoir les procédures d'arrêt mises en œuvre pour préparer la mise hors service des équipements afin d'identifier d'éventuelles actions ou séquences d'actions spécifiques qui devraient être suivies dans l'ordre inverse.
- Programmes de prévention des sinistres
- Revoir les principaux programmes de prévention des sinistres et les ressources nécessaires correspondantes.
- Exercer une vigilance particulière pendant les travaux par point chaud qui pourraient être nécessaires pour retirer des structures provisoires ou pour supprimer des modifications apportées aux équipements de production pendant la pandémie.
 - Sous-traitants :
 - » Veiller à ce que les dispositifs de contrôle et les ressources pour la gestion des sous-traitants soient entièrement disponibles avant d'autoriser des sous-traitants à accéder au site.
 - » Vérifier que les sous-traitants possèdent les compétences nécessaires pour réaliser les travaux prévus, en particulier si, en raison de la pandémie, ils font appel à des employés intérimaires ou moins qualifiés.
 - Si une procédure de gestion des changements est en place, l'utiliser pour identifier les risques non connus qui pourraient avoir été introduits durant la période d'inactivité.
 - Vérifier que la tenue des locaux est restée adéquate durant la fermeture du site. Remédier aux situations à risques avant de redémarrer les équipements ou les procédés.
 - Personnel :
 - » Veiller à l'adéquation des effectifs dans toutes les équipes pour assurer le fonctionnement des équipements, les opérations de maintenance nécessaires, etc.
 - » Si nécessaire, évaluer les effectifs minimaux requis pour garantir la sécurité et les consignes d'exploitation en cas d'effectifs réduits.
 - » Procéder à des audits des opérateurs pour les principales mesures incluses dans les procédures.
 - » Former les nouveaux employés recrutés dans le contexte de la pandémie.
- Évaluer le site et les bâtiments
- Étudier les protocoles de sécurité du site qui doivent être remis en œuvre pour accompagner la reprise d'activité.
 - Examiner l'extérieur des bâtiments pour identifier d'éventuels dommages matériels ou dégradations apparus pendant la période d'inactivité, notamment :
 - » Au niveau des toitures, des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, des bandes de rive/solins et des équipements en toiture
 - » Au niveau des utilités situées à l'extérieur (accumulation de déchets ou développement de broussailles en particulier)
 - » Au niveau des portes extérieures du site
 - » Au niveau des équipements ou matériaux situés à l'extérieur
 - » Tout nouveau risque susceptible d'avoir été introduit

- Effectuer toutes les réparations et opérations de maintenance nécessaires
- Gérer les constructions et procédés provisoires
 - Si des structures provisoires (tentes/ infrastructures médicales provisoires, par exemple) ont été construites sur le site ou à proximité, les démonter de manière sécurisée dès qu'elles ne sont plus nécessaires (exercer une vigilance particulière en cas de travaux par point chaud).
 - Si des modifications ont été apportées aux procédés et aux dispositifs de sécurité/d'asservissement associés (par exemple, pour produire temporairement des produits contribuant à la lutte contre la pandémie), les rétablir dans leur état normal.
 - Si des modifications ont été apportées aux installations électriques ou aux utilités pour s'adapter à l'interruption d'activité ou à un changement temporaire des procédés, les rétablir dans leur état normal.
- Évaluer les cyber-risques
 - Examiner les systèmes de contrôle-commande industriels pour identifier tout paramétrage inadéquat ou accès non autorisé.
 - Lorsque des accès à distance ont été modifiés en raison de la pandémie, vérifier s'ils demeurent nécessaires et adaptés. Supprimer ou sécuriser tout accès à distance qui n'est plus nécessaire.
 - Vérifier que les mises à jour et correctifs de tous les systèmes d'exploitation et logiciels anti-virus et anti-malware sont installés avant de remettre les systèmes en exploitation ou de restaurer les connexions.
- Évaluer la chaîne d'approvisionnement
 - Les restrictions ne seront pas levées au même moment dans tous les pays et régions du monde. Les entreprises pourraient donc être confrontées à une pénurie de certaines fournitures et/ou de certains services logistiques, ce qui les contraindrait à étudier des solutions alternatives.
 - Dans certaines industries, une requalification de procédés peut être nécessaire à la suite d'adaptations apportées à la chaîne d'approvisionnement.
- S'assurer que les systèmes de protection incendie sont en service
 - Veiller à ce que les équipements de protection incendie soient totalement opérationnels.
 - Faire le point sur les inspections, essais et opérations de maintenance non effectués pendant la période d'inactivité et mettre en œuvre ceux qui sont nécessaires.
 - Tester les alarmes incendie des bâtiments si elles ne l'ont pas été pendant la période d'inactivité.
- Évaluer la préparation aux catastrophes naturelles
 - Veiller à la disponibilité du matériel nécessaire à la mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle.
 - Veiller à la disponibilité de personnel qualifié. Si les membres de l'équipe d'intervention d'urgence ne sont pas disponibles, identifier et former des remplaçants.
 - Vérifier que les dispositifs de protection (permanents ou provisoires) sont en bon état.
 - Pour les plans qui incluent des services/ équipements fournis par des prestataires externes, vérifier la disponibilité de ces derniers.
 - Évaluer la situation sur le site pour identifier tout changement susceptible d'affecter ces plans.
- Tirer les leçons de la crise
 - Une fois la production relancée, évaluer l'efficacité des procédures mises en œuvre pour la mise à l'arrêt et le redémarrage du site et identifier les possibilités d'amélioration.
 - Rédiger ou revoir le plan pandémie du site en conséquence.

RESSOURCES UTILES

Vous trouverez des informations complémentaires dans les publications FM Global suivantes :

- Fiches techniques de prévention des sinistres de FM Global : fmglobal.fr/research-and-resources/data-sheets
- Publications FM Global relatives au COVID-19 : fmglobal.fr/about-us/our-business/executive-message

Pour en savoir plus sur les différents moyens de prévenir les sinistres sur votre site, consultez les ressources gratuites disponibles sur le site Internet de FM Global : fmglobal.fr. Les assurés FM Global et AFM peuvent contacter leur ingénieur de compte.



Cette brochure est publiée à titre informatif uniquement, à l'attention des assurés de FM Global et ne saurait engager la responsabilité de FM Global. Les questions liées à la santé et à la sécurité des personnes ne sont pas du ressort de FM Global. Les engagements de FM Global sont limités aux termes et conditions de ses polices d'assurance.

W152550u_FRA © 2020 FM Global. (04/2020) Tous droits réservés. fmglobal.fr

Au Royaume-Uni : FM Insurance Company Limited (numéro d'immatriculation : 755780), Voyager Place, Maidenhead, Berkshire, SL6 2PJ. FM Insurance Company Limited est agréée par la « Prudential Regulation Authority » et opère sous une licence anglaise soumise à la tutelle de la « Financial Conduct Authority » et de la « Prudential Regulation Authority ». Entreprise privée régie par le Code des Assurances